



LIGUE GUADELOUPENNE DE FOOTBALL

Rue de la Ville d'Orly – Bergevin - 97110 Pointe – à – Pitre – Tél. : 0590. 21.28.88
Internet : www.lgf.asso.fr Email : ligue-foot.guadeloupe@wanadoo.fr –Télécopie : 0590. 83.01.41

Pointe – à – Pitre le 18 Septembre 2009

Monsieur le Président de la A.J.S.S
Monsieur le Président de l'AS NENUPHARS

N/Réf :

Monsieur le président,

Nous vous remettons ci-après un extrait du P.V de la réunion de la C.R.S.R en date du 17 Septembre 2009.

Sentiments sportifs.

Le secrétaire Général

Vilnard VINCENT

Match : A.J.S.S / A.S NENUPHARS – Coupe de France – 16^{ème} de Finale du 05/09/2009
Evocation

LA COMMISSION :

- ☞ Vu les pièces du dossier,
 - ✓ Feuille de match
 - ✓ Décision de la C.R.Appel de Discipline du 11.06.2009
 - ✓ Avis de réception d'envoi recommandé au RACING CLUB

Agissant par voie d'évocation,

☞ Considérant que la C.R.Appel de Discipline lors de sa séance du 11.06.2009 a infligé cinq (5) matches de suspension ferme au joueur MAMBOLE Jean Charles à compter du 15 juin 2009,

☞ Considérant que le joueur MAMBOLE Jean Charles a pris part à la rencontre du 16^{ème} Tour de la Coupe de France zone Guadeloupe, alors qu'il était en état de suspension,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.J.S.S, en vertu de l'article 187-2 des Règlements Généraux.

L'équipe de l'A.S NENUPHRAS est qualifiée pour le prochain Tour.

La présente décision est susceptible d'Appel en dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévu à l'Art 16 du Règlement du championnat de la LGF et à l'article 49 alinéa 4 et 7 du Règlement Intérieurs de la LGF.

